

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Peut-on perdre des points sur son permis en commettant une infraction à vélo ?

Non, si vous commettez à vélo une infraction au code de la route, **vous ne perdez pas de points** sur votre permis de conduire.

Toutefois, vous pouvez être sanctionné par une **amende**.

De plus, **en cas d'infraction grave**, le juge peut **suspendre votre permis de conduire**. Par exemple, en cas de conduite en état d'ivresse ou de mise en danger de la vie d'autrui.

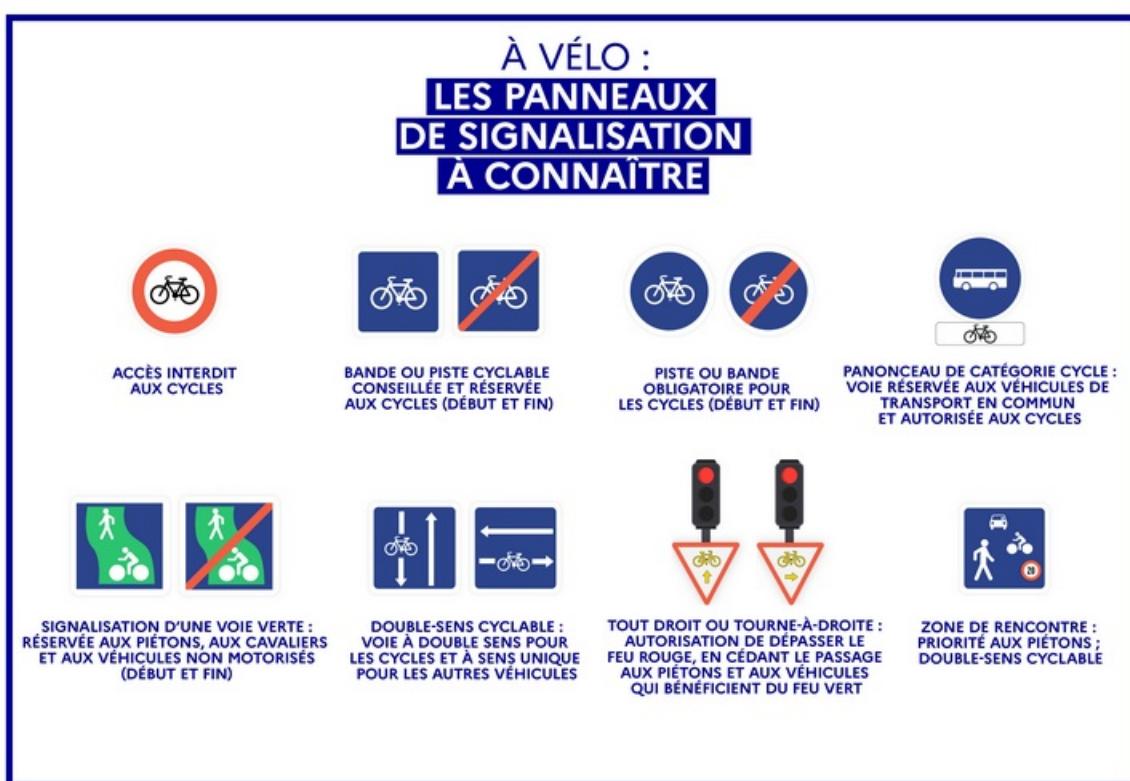
Un **simulateur** vous informe sur les **amendes encourues en cas d'infraction routière à vélo** :

- Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?

Simulateur

À noter

Le code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers de la route. Vous devez respecter les règles de circulation et d'équipement pour circuler en toute sécurité.



La signalisation dédiée aux cyclistes © Ministère de l'intérieur/www.securite-routiere.gouv.fr

Descriptif des panneaux de signalisation dédiés aux cyclistes

Infractions routières

Règles de sécurité routière

Vitesse

Stupéfiants

Alcoolémie

Équipements obligatoires

Voiture

Moto, scooter, 3 roues à moteur...

Vélo

Stationnement

Stationnement gênant, dangereux, abusif

Stationnement non payé (forfait post-stationnement)

Sanctions concernant le conducteur

Amende en cas de délit de conduite sans permis

Amende en cas de délit de conduite sans assurance

Amende en cas de contravention au code de la route

Barème des points retirés par infraction

Récupération des points

Stage de récupération des points

Rétention du permis

Invalidation (solde à zéro)

Suspension administrative

Suspension judiciaire

Annulation judiciaire

Sanctions concernant le véhicule

Immobilisation du véhicule

Mise en fourrière du véhicule

Confiscation du véhicule

**Questions –
Réponses**

- Faut-il immatriculer un vélo électrique ?
- Doit-on s'assurer lorsqu'on circule à vélo ?
- Que faire en cas de vol d'un véhicule ?
- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ?
- Engin non homologué (quad, mini moto, motocross ...) : quelles sont les règles (déclaration, conduite...) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Infractions routières
- Équipements obligatoires à vélo
- Forfait post-stationnement en cas de stationnement non payé
- Circulation à trottinette électrique, rollers ou skateboard

**Pour en savoir
plus**

- Règles de circulation pour les cyclistes
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Circuler à vélo en toute sécurité
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Vélo : les équipements obligatoires
Source : Ministère chargé des transports
- Transporter des enfants à vélo
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Le vélo et l'assurance
Source : France Assureurs
- Identification des cycles
Source : Ministère chargé des transports

**Textes de
référence**

- Code de la route : articles R412-1 à R412-52
Équipement et circulation
- Code de la route : articles R414-1 à R414-17
Croisement et dépassement
- Code de la route : articles R415-1 à R415-15
Intersections et priorité de passage
- Code de la route : articles R416-1 à R416-20
Dispositifs d'éclairage et de signalisation
- Code de la route : articles R417-1 à R417-13
Arrêt et stationnement
- Code pénal : articles 131-12 à 131-18
Peines contraventionnelles
- Code de procédure pénale : articles R48-1 à R49-8
Amende forfaitaire et amende forfaitaire majorée
- Code de procédure pénale : articles R49-8-5 à R49-20
Amende forfaitaire minorée (article R49-9)
- Code de procédure pénale : articles 529 à 529-2-1
Jugement des contraventions
- Code de procédure pénale : articles 530 à 530-6
Procédure de l'amende forfaitaire
- Code de la route : articles R234-1 à R234-7
Conduite d'un véhicule sous l'empire alcoolique
- Circulaire du 11 mars 2004 relative au régime général du permis de conduire à points et au permis probatoire

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)

